

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 11 MAI 2021

Date de la convocation : 6 mai 2021

Membres présents : RUCH Jean-Jacques, GRIMM Claude, PIECKO Suzy, BALTZER Martine, HAESSLER Robert (a rejoint la séance après le point 4), JUNG Alexia, JUNG Guillaume, KRACK Agnès, LITT Thomas, ROCHELET Vanessa, SCHILIS Laurent, SCHREINER Christian, WAGNER Christian

Membres excusés : HOFFMANN Anne-Marie, RUCH Jean

Jean-Jacques RUCH, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h 05 et remercie les candidats présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Alexia JUNG, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le texte du procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISIONS DU MAIRE

Le Maire expose la décision de renoncer au droit de préemption urbain qui a été prise depuis la dernière séance du Conseil municipal, le 6 avril 2021.

4. COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS : MODIFICATIONS 2021 POUR LE FONCIER BATI ET LE NON BATI

Les membres de la Commission Communale des Impôts Directs se sont réunis afin de valider les mises à jour apportées aux listes des redevables de la fiscalité directe locale. Le Maire rappelle que le contrôle des valeurs locatives et catégories fiscales doit être poursuivi, étant donné qu'elles constituent l'assiette de calcul des taxes foncières (bâtie et non bâtie). Pour mémoire, le taux de taxe foncière validé en séance du 29/03 dernier est de 25,62 (bâti) et de 45,69% (non bâti).

La liste comportant les mises à jour enregistrées par les services des impôts pour l'année 2021 a été projetée. A la présentation des deux fichiers pour les locaux d'habitation et pour les propriétés non bâties, les conseillers ont formulé des remarques qui ont été inscrites aux procès-verbaux de commission. Ces derniers seront envoyés aux services fiscaux.

5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ÉCOLE (DELIBERATION N°16/2021)

Le Maire présente les conclusions prises par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 20 avril dernier. A l'aide de tableaux, il résume les choix retenus par la commission et propose de les valider par la délibération qui suit :

Vu l'appel public à concurrence publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 12 mars 2021,

Vu la publication de l'avis d'appel d'offres sur la plateforme alsacemarchespublics.eu en date du 9 mars 2021,

Vu la date limite de réception des offres fixée au 30 mars 2021,

Vu la répartition des prestations sur 2 lots, l'aménagement de la voirie d'une part pour le lot 1, et les travaux d'éclairage public et de réseaux secs d'autre part, pour le lot 2,

Vu les critères de jugement des offres fixées par le règlement de consultation du 5 mars 2021, pondérés de la manière suivante :

- 40 % pour le prix,
- 60 % pour la valeur technique,

Considérant que 10 offres ont été réceptionnées pour le lot 1, et 5 offres pour le lot 2, dans le délai imparti,

Considérant les décisions rendues par la commission d'appel d'offres, réunie en date du 20 avril 2021 pour procéder à l'ouverture des plis, à l'admission des candidatures, et à l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le lot 1 « Aménagement de la Voirie » de la rue de l'École à l'entreprise SOCIETE DES TRAVAUX DE L'EST (SOTRAVEST - OBERBRONN), dont l'offre a été classée la mieux-disante, au vu des critères d'analyse. Le montant de l'offre retenue est de 175 160 euros hors-taxe, soit 210 192 euros TTC.
- d'attribuer le lot 2 « réseaux secs et éclairage public » à l'entreprise SOBECA (IMBSHEIM), dont l'offre a été classée la mieux-disante, au vu des critères d'analyse. Le montant de l'offre retenue est de 96 995 euros hors-taxe, soit 116 394 euros TTC.
- de charger le Maire de signer les actes d'engagement correspondants ainsi que tout document afférent,
- de notifier le marché public aux entreprises retenues.

6. ACQUISITION DU TERRAIN GEIST RUE DE L'ÉCOLE

Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la réflexion, notamment au niveau d'un prêt financier, concernant l'acquisition du terrain situé en prolongement du terrain de l'école. Il s'agit d'une surface d'environ 6 a pour une valeur de 120 000 €.

Dans un premier temps il s'agissait d'approfondir les conditions qu'offrent l'Etablissement Public Foncier (EPF) et de les comparer à une offre d'un établissement bancaire.

L'EPF acquiert le bien pour le compte de la Commune, et lui refacture le prix d'acquisition, soit par annuités, soit à la fin du portage. Il est à noter que le rachat peut se faire à tout moment sans frais. Parallèlement, des frais de portage de 1,5 % du montant HT de la valeur du bien sont facturés annuellement à la Commune. Si la Commune opte pour le rachat à la fin de la durée du portage, la valeur du bien est bloquée au prix d'achat. Pendant la durée du portage, il n'est pas autorisé de construire sur le terrain mais la commune peut l'utiliser pour des activités pédagogiques (potager, plantations,

jeux...) et le sécuriser avec la pose d'une clôture. Durant le portage du projet la dette ne rentre pas dans le passif de la commune.

La Banque Populaire Alsace Lorraine propose un prêt sur 10 ans au taux de 0,58 % avec remboursement par annuité.

Bien que le prêt bancaire est plus attractif au niveau du taux, les conseillers décident d'opter pour la convention avec l'EPF pour les avantages qu'offrent le portage du projet. Concernant le remboursement, ils décident de rembourser par annuité sur 10 ans. La convention se fera dès que l'arpentage du terrain sera effectué par le propriétaire.

La décision finale sera prise lors d'une prochaine réunion.

7. ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Le Maire rappelle que les élections Départementales et Régionales seront organisées les dimanche 20 et 27 juin 2021. Les conseillers ont vérifié le planning de tenue du bureau de vote. Le Maire lance un appel à des éventuelles personnes extérieures pour compléter les créneaux manquants pour le 2^{ème} tour de scrutin. Il rappelle que ces personnes pourront bénéficier de la vaccination prioritaire offerte à tout assesseur mobilisé pour les opérations de vote des 20 et 27 juin. La vaccination n'étant pas obligatoire, les assesseurs qui ne désirent pas se faire vacciner devront être muni de PCR négatif datant de moins de 48h. Ces informations sont en attente de clarification par la Préfecture.

Pour plus de facilité et de lisibilité, il informe que les deux scrutins seront dédoublés sur deux sites : la mairie, et la salle communale. Une signalétique efficace et compréhensible sera installée afin que tout électeur qui se déplace puisse exprimer sa voix pour chacun des deux scrutins.

En raison du contexte sanitaire le vote par procuration est largement encouragé et a fait l'objet d'une simplification. Depuis le 6 avril, les électeurs ont le choix de faire enregistrer leur procuration auprès de la gendarmerie, ou bien de recourir à la nouvelle télé-procédure «www.maprocuration.gouv.fr » pour l'établir. Ce portail offre la possibilité d'établir sa procuration en ligne, afin qu'elle soit directement transmise par voie informatisée à la mairie. Cette télé-procédure ne dispense toutefois pas de se présenter physiquement auprès d'une gendarmerie pour contrôler l'identité du mandataire.

Pour information, l'inscription sur les listes électorales est clôturée le 14 mai avec ouverture obligatoire de 2 heures pour les retardataires. Pour arrêter la liste définitive, la commission de contrôle des listes électorales devra se tenir entre le jeudi 27 mai et le dimanche 30 mai.

8. INFORMATION SUR LA REVISION DU PLUi

Le Maire tout en informant des modifications apportées à la révision du PLUi en cours, présente le PLUi dans son ensemble. Il détaille les différents zonages, les emplacements réservés ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Concernant les modifications il informe que le 26 avril s'est tenue la réunion d'arbitrage de la modification du PLUi, à la Communauté de Communes Kochersberg-Ackerland. Les principales modifications qui concerneront Hurtigheim sont articulées autour de trois thématiques :

- Les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) : une a été supprimée les trois autres ont été réactualisées
- Le patrimoine bâti : suite au recours contre le PLUi en cours par l'Association de Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA) ; le plan de sauvegarde du patrimoine a été revu. Les plus grandes cours de ferme font désormais parties du patrimoine à préserver.

- Le règlement écrit du PLUi a bénéficié de quelques précisions notamment au niveau des murs de soutènement, l'éloignement d'un mètre de la ligne séparative pour les piscines, l'instauration d'espaces libres en zone UA (centre du village) et l'emplacement des pompes à chaleur.

9. COMPTE-RENDU DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 POUR L'EAU POTABLE

Le Maire rend compte de la réunion du 5 mai 2021 organisée par le SDEA, pour l'activité 2020 du périmètre Kochersberg-Souffel, au titre de la desserte en eau potable.

Nombre d'usagers : 13 068 pour 34 702 habitants desservis.

Volume d'eau consommé : 1 969 020 m³ soit 57 m³ par habitant.

Le patrimoine du périmètre Kochersberg-Souffel se chiffre comme suit :

- 5 puits
- 3 sources
- 12 réservoirs de stockage (capacité totale de stockage : 7 675 m³)
- 2 stations de traitement
- 372 km de conduites
- Capacité de production maxi pour une journée : 30 192 m³/ jour pour un volume journalier prélevé de 10 756 m³/jour. Le réseau dispose d'une autonomie de 9 h en période de pointe.

Qualité de l'eau : la qualité microbiologique est 100% conforme à la réglementation. Pas de trace de pesticides.

Prix de l'eau pour 120 m³ norme INSEE

Part fixe : 65,00 € HT par an (prix stable depuis 2018)

Part variable : 1,10 € HT le m³

Redevance eau potable 1,641 € HT pour 120 m³

Production - ventes : Le volume total produit et vendu en 2020 était de 3 868 811 m³, soit 3% de plus qu'en 2019. Les causes principales sont à priori la sécheresse importante qui a démarré au printemps 2020 ainsi que les restrictions de déplacements liées à la situation sanitaire. Les pertes sur le réseau et volumes d'eau non facturé s'élèvent à 517 963 m³ en 2020, contre 539 536 m³ en 2019.

Entretien et travaux sur le réseau : 38 ruptures de branchement et de conduites principales ont été enregistrées (contre 35 en 2019) ; Le réseau d'eau potable conserve une très bonne performance avec un rendement qui se stabilise à plus de 85%. Ces résultats sont obtenus grâce aux opérations de renouvellement du réseau.

Parc de compteurs : 12 905 compteurs enregistrés dont 467 ont été remplacés en 2020 (soit 3,6% du parc). 99% des compteurs sont équipés de la technologie radio-relevés.

Investissements sur les réseaux et ouvrages en 2020 :

- Les installations techniques de la station de Stutzheim ont été rénovées avec le remplacement des 2 cuves anti-bélier, la mise en place d'une zone de circulation pour la sécurisation des interventions de maintenance et de vérification réglementaire, et le remplacement des trois pompes.
- Le chantier de rénovation extérieure du château d'eau de Truchtersheim s'est achevé en 2020, permettant de programmer pour début 2021, l'opération de réhabilitation de l'étanchéité intérieure de la cuve.
- En parallèle, la rénovation extérieure du réservoir semi-enterré de Gougenheim a démarré fin 2020.

10. POINTS DIVERS

- **Convention Ittenheim Agence Postale :** le Maire informe que la commune d'Ittenheim propose une convention pour partager les frais qu'engendre le bureau de poste installé dans les locaux de leur mairie. Plusieurs questions se posent au niveau de la pertinence des heures d'ouverture et des heures facturées. Les trois maires des communes concernées Furdenheim Handschuheim Hurligheim ont demandé une réunion de concertation en vue de trouver un accord avant la signature de la convention.
- **Classeurs disponibles suite à archivage des documents du SIVOM Ackerland :** Le Maire informe que de nombreux classeurs sont disponibles aux archives suite à l'archivage des documents du SIVOM Ackerland dans des boîtes cartonnées. Un appel sera lancé auprès des Directrices d'école les invitant à récupérer des classeurs si elles en éprouvent le besoin.